

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Durcisseur pour polyester

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)  
en allemand et anglais

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Org. Perox. E; H242  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

peroxyde de dibenzoyl

**Mention** Attention  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 2 de 11

P220	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P302+P352	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235	Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C/77 °F. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Conseils supplémentaires**

La classification correspond aux listes actuelles de la CE, mais elle a été complétée par des données de la littérature scientifique et par des informations propre à la société.

**2.3. Autres dangers**

Ne remplit pas les critères persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances suivantes avec additifs inoffensifs.

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl			25 - 50 %
	202-327-6		01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H241 H319 H317 H400			
107-21-1	éthylène-glycol			< 10 %
	203-473-3		01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyl	25 - 50 %	
	par inhalation: CL50 = 24,3 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg			
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	< 10 %	
	dermique: DL50 = 10600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4700 mg/kg			

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 3 de 11

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche, Jet d'eau en aspersion.

Combattez mieux les grands incendies avec des agents moussants filmogènes résistants à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**

Halons

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peroxyde organique. Une décomposition dangereuse peut se produire. Entretien la combustion.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas inspirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Refroidir le récipient avec un jet d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 4 de 11

**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas rincer à l'eau.

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Élimination: Voir également section 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le choc et le frottement.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**Préventions des incendies et explosion**

Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Comburant.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Durcisseur pour polyester

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-21-1	Éthylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 5 de 11

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl	
	Milieu environnemental	
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,338 mg/kg
	Sédiment marin	0,0338 mg/kg
	Sol	0,0758 mg/kg
	Eau douce	0,602 mg/l
	Eau de mer	0,0602 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Gants de protection: Caoutchouc nitrile, Néoprène; Épaisseur de la couche &gt; 0,6 mm

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	indéterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 6 de 11

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	-10 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:	indéterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	410 °C DIN 51794
Température de décomposition:	50 °C SADT
pH-Valeur:	indéterminé
Viscosité cinématique:	indéterminé
Hydrosolubilité:	peu soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Densité (à 20 °C):	1,26 g/cm <sup>3</sup> DIN 53217
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

produit non explosif.

Température de décomposition auto-accélérée (SADT/TDAA) 50°C

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:

10% Eau

Teneur en corps solides:

84%

Viscosité dynamique:

indéterminé

**Information supplémentaire**

Le produit: n'est pas auto-inflammable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Température de décomposition auto-accélérée (SADT/TDAA) = 50°C

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les substances suivantes: Agents réducteurs, Métaux lourds, Acides, Oxydants, Bases

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, benzène.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 7 de 11

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle					
	orale	DL50 mg/kg	5000	rat		
	inhalation vapeur	CL50	24,3 mg/l	rat		
107-21-1	éthylène-glycol					
	orale	DL50 mg/kg	4700	rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	10600	Lapin	GESTIS	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une grave irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Déjà de petites quantités pénétrant dans le sol sont dangereuses pour l'eau potable

Effets toxiques pour le poisson et le plancton. Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0602	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE Ligne directrice 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0711	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,110	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202
107-21-1	éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	8050	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6900	48 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Ces informations ne sont pas disponibles.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle				
	Biodégradabilité (Eau)28 jours	68 %			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	3,2
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

**12.4. Mobilité dans le sol**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160903 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; substances oxydantes; peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène; déchet dangereux



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 9 de 11

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl en), Dangereux pour l'environnement
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	122, 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-J, S-R

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 10 de 11



Dispositions spéciales:	A20 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
Passenger LQ:	Forbidden
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	570
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	10 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	570
IATA-Quantité maximale (cargo):	25 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ATTENTION! Peroxyde organique

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 6%

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,7,8,9,11,12,16.

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOPOLYESTER HÄRTERPASTE**

Date de révision: 04.05.2023

Code du produit: 5736\_\_310

Page 11 de 11

EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*